

SOCIAL – SANTE – SERVICES

Commission de Médiation du Droit au Logement Opposable

Thème : social

Mission : cette instance est chargée d'examiner les réclamations des demandeurs de logements sociaux dont les demandes n'ont pas abouti

Composition : des représentants de l'Etat, des représentants du Département des EPCI et communes, des représentants des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou d'un logement de transition, d'un logement foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale, des représentants des associations de locataires et des associations agréées

Nos représentants :

- titulaires : M. Laurent DUPORGE, Maire de Liévin
Mme Nicole CANLERS, Conseillère à Arras
- suppléants : M. Frédéric LETURQUE, Maire d' Arras
Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Adjointe à Boulogne-sur-Mer

Textes de référence : article 7 de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007

Désignations faites : 26 mai 2008 et 26 janvier 2009